

## Conseil Municipal du 6 Juillet 2021 Compte rendu

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 30 Juin 2021  
Date d'affichage : 09 Juillet 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN  
Le 6 Juillet à 20h00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
S'est réuni à la Salle P. RICHARD en séance  
Ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Didier DREUX, Stéphane FOUQUET, Emmanuelle GOMBOURG, Léa GUYON, Gilles LEDOUX, Laurent MAILLARD, Gaëtan RENAULT, Chloé ROGARD, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Philippe CHARPENTIER donne pouvoir à Gaëtan RENAULT, Annie DARAULT donne pouvoir à Christiane COULON, Marie-Line FOUCHER donne pouvoir à Yvette BULOUP, Milène LEPROUST donne pouvoir à Chloé ROGARD, Mélanie MACE donne pouvoir à Emmanuelle GOMBOURG, Christian MAUCOURT donne pouvoir à Annick CHARTRAIN, Emilie PERDEREAU donne pouvoir à Christiane COULON, Philippe PLECIS donne pouvoir à Didier DREUX.

Absents non représentés : Jonathan REYT, Olivier RODAIS.

### **Rapport n°1 : Présentation du Rapport d'assainissement**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation au gestionnaire de service d'assainissement collectif d'établir un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

Ce service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour 12 ans.

Intervention de M Nicolas GERARD de la société VEOLIA

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver le rapport présenté par la société VEOLIA**

**Adopté à l'unanimité**

## Rapport n°2 : Consultation des services des domaines – Bâtiment La Poste

En date 13 juin 2021, La poste a quitté les lieux du bâtiment communal au 42 Grande rue sur la commune de Montfort-le-Gesnois Référence cadastrée AC270 de 225 m<sup>2</sup>). Après une remise en état par La Poste, la commune reprendra possession de l'ensemble du bien à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le bien est composé d'un ensemble immobilier sur 4 niveaux comprenant :

- Au sous-sol : Chaufferie Gaz, cave, local de stockage
- Au RDC : Local commercial de 90 m<sup>2</sup>, un bureau, des sanitaires, local avec point d'eau
- Au R+1 et grenier : Logement de 120 m<sup>2</sup> composé d'une cuisine, séjour donnant sur balcon, 4 chambres, salle de bains, WC
- Un jardin de 70 m<sup>2</sup>

Le bâtiment comporte une entrée pour le local commercial et une entrée pour le logement.

Afin de statuer sur le devenir du bâtiment, une estimation de la valeur vénale a été faite par la méthode de comparaison par la direction Départementale des finances publiques de Maine et Loire.

Compte tenu des caractéristiques du bien et du marché immobilier local, le bien est estimé à 140 000 euros avec une marge d'appréciation de 15%.

**Compte tenu de ces éléments, le conseil Municipal décide de mettre en place un bail commercial avec promesse d'achat.**

## Rapport n°3 : Rétrocession de terrain

En date du 24/10/2005, une demande de bornage sur les parcelles cadastrées 206 AP 199 ; 206 AP 198 ; 206 AP197. La commune a fait part de son choix de faire l'acquisition de la parcelle 206 AP 195 d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> afin de pouvoir élargir le chemin à cet endroit.



Cette décision n'ayant pas fait l'objet d'une délibération, il convient à ce jour de se prononcer sur la rétrocession à titre gracieux à ce jour. Les frais de notaire seront pris en charge par le vendeur.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente correspondant**

#### **Rapport n°4 : Dotation aux provisions pour dépréciation**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il s'agit de titres de 2 ans et plus, non encore soldés à ce jour, qui ont par conséquent un risque important de ne jamais être recouverts.

Au budget 2021, nous avons prévu au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation » une somme dont le montant estimé par la trésorerie pour notre budget est de 15 000 euros.

Les dotations sur dépréciations font l'objet d'un mandat d'ordre mixte (écritures semi-budgétaires) au c/6817 qui devra être transmis pour contrôle. Car si ce montant s'avère insuffisant, une DM en cours d'année devra pouvoir être prise pour alimenter le c/6817 et effectuer un mandat complémentaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants, décide :**

- **de constituer une dotation pour dépréciations d'un montant total 15 000 €**
- **d'imputer ce montant à l'article 6817 du budget général**

#### **Rapport n°5 : Décision modification Budgétaire n°1 – Budget général**

Considérant la nécessité de régulariser l'opération d'ordre de transfert entre sections au 042 (fonctionnement) et 040 (Investissement), l'ajout de dépenses sur l'opération 116 (Groupe scolaire) et 152 (Mairie), il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Budget Général DM n° 2021-1						
Fonctionnement						
			Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Article	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Opération d'ordre de transfert entre sections	042	6817	15 000,00 €			
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	68	6817		15 000,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				- €		- €
Investissement						
			Dépenses		Recettes	
	Opération	Article	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Opération d'ordre de transfert entre sections	040	4962			15 000,00 €	
Régions		1322				11 300,00 €
Bâtiments scolaires	116	21312		1 000,00 €		
Concessions et droits similaires	152	2051		1 400,00 €		
Régions		1322				3 700,00 €
Etat et établissements nationaux		1321				2 400,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- €</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>17 400,00 €</b>
				2 400,00 €		2 400,00 €

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2021-1  
Adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°6 : Lancement de la consultation d'un emprunt – Budget Assainissement**

Des projets d'investissement ont été prévus au BP 2021 et votés lors de la séance du conseil municipal du mois d'avril 2021. Afin de réaliser les projets, et particulièrement les travaux du réseau d'assainissement de la Grande Rue, il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la souscription d'un emprunt de l'ordre de 355.000 €, et à retenir l'offre la mieux-disante.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**-Autorise le Maire à lancer une consultation pour la souscription d'un emprunt de l'ordre de 355.000 €, et à retenir l'offre la mieux-disante.**

## **Rapport n°7 : Demande de subvention Plan de relance Région**

La Région des Pays de la Loire a mis en place un plan de relance investissement communal afin d'accompagner les communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local.

Au regard des opérations d'investissements inscrites au Budget 2021, il vous sera demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire a déposé un dossier de demande pour les travaux de mise en accessibilité du cabinet médical.

Le taux d'intervention s'élevant à 20% maximum du coût du projet, cela représenterait une aide de 5209.09 euros.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité du cabinet médical auprès de la Région.**

### **Informations Diverses**

- ✓ Signature des devis :

INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
ESVIA	Potelet et bac à palmier	8 034,05 €	9 640,86 €
ZIC'MU	Instruments de musique	2 148,33 €	2 578,00 €
MANUTAN COLLECTIVITES	Table spécial pour enfant Zacchari	748,85 €	898,62 €
ISODEAL	Isolation combles école primaire et maternelle		1 495,17 €
MEFRAN	Table et banc pour festivités	2 004,00 €	2 404,80 €
MEFRAN	Remorque porte barrières	6 398,00 €	7 677,60 €
BENARD	Etagère inox pour le restaurant scolaire	532,00 €	638,40 €
BENARD	Bacs perforés et douchette pour le restaurant scolaire	490,00 €	588,00 €
CGED	Leds fluo pour la salle omnisport	642,60 €	771,12 €
MAVASA	Panneau pour ilot av de la gare à LA demande de Mme BOUILLY	147,32 €	176,78 €
WORSEY	Interphonie école primaire	7 996,00 €	9 595,20 €
COLAS	Carrefour route de fatines	1 716,85 €	2 060,22 €
PÈRE ET FILS	Réfection encadrement porte en pierre	901,00 €	1 081,20 €
SARTHELEC	Remplacement luminaire salle réunion centre social	898,20 €	1 077,84 €
VITRES ET VERRE	Isolation fenêtre et film réfléchissant centre social	549,91 €	659,89 €
RIVIERE	Remplacement fenêtres centre social	1 529,28 €	1 835,14 €
TRACAGE SERVICE	Marquage au sol pécardière, route de lombron, honoré broutelle, rue de l'école	1 018,70 €	1 222,44 €
LETESSIER AGRIMOT	Perceuse visseuse à batterie	407,00 €	488,40 €
RPGNT_MES BULBES	Bulbes, plantations nouvelles dans la commune		1 053,00 €
			0,00 €
FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
FIDUCIAL	Fournitures administratives pour élection	84,23 €	101,08 €
LOXAM	location nacelle pour fleurissement	201,28 €	241,54 €
RESEAU PRO	création cheminement dans le cadre de la CEE école primaire	367,33 €	440,80 €
ENGIE	Réparation chaudière salle omnisport	232,00 €	278,40 €
VITRAIL France	Pose du vitrail remis en état	1 086,50 €	1 303,80 €
PHEM	Produits d'entretiens	270,50 €	324,60 €
LETESSIER AGRIMOT	Réparation bris de glace ERGOS	354,80 €	425,76 €
ATALIAN	Nettoyage des vitres	1 649,03 €	1 978,84 €
ENGIE HOME SERVICES	Avenant contrat entretien chaudière rajout salle po et mairie		0,00 €
SOCOTEC	Vérification gaz salle polyvalente	210,00 €	252,00 €
EVENEMENT TENDANCES	Documents pour parrainage civil	229,50 €	252,07 €
SIGNARAMA	Adhésif pour date forum sur banderole	30,00 €	36,00 €
CORDIER CAMILLE	Curage des fossés 1 000m	950,00 €	1 140,00 €
CORDIER CAMILLE	Débroussaillage et fauchage des haies		13 600,20 €
RURAL MASTER	Tendeur pour filet de buts et gazon pour derrière buts au stade		135,19 €
THUARD	Livres bibliothèque	173,59 €	183,14 €
THIREL BUREAU	Fournitures scolaire école maternelle		1 329,22 €
THIREL BUREAU	Fournitures scolaire école primaire		2 483,11 €
TRACAGE SERVICE	Panneau à réparer pour ilôt rue du haras suite incident	300,00 €	360,00 €
LETESSIER AGRIMOT	Sculte-haies	82,50 €	99,00 €
LETESSIER AGRIMOT	Réparation tracteur Ergos (radiateur)	866,59 €	1 039,91 €
ROTOWASH	Pièce pour réparation autolaveuse	283,60 €	340,32 €
LOXAM	Location d'un coffre d'alimentation électrique provisoire pour la fête de la musique	68,61 €	82,33 €
CGED	Matériel électrique pour distribuer l'électricité pour la fête de la musique	380,82 €	456,98 €
FIDUCIAL	Fournitures mairie	230,39 €	276,47 €
BERGER LEVRAULT BOUTIQUE	Registre appels pour l'école primaire et maternelle	36,00 €	43,20 €
WESCO	Remplacement matelas sieste école maternelle		272,40 €
LBS	Feu d'artifice	4 583,33 €	5 500,00 €
PRINT SUCCESS	Edition enquête besoins sociaux	396,00 €	475,20 €
PRINT SUCCESS	Signalétiques monuments/patrimoine	4 166,70 €	5 000,04 €